

## Conditions Générales de Vente (applicables au 1er septembre 2016)

### Article 1. Dispositions générales

- 1.1** Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de services, ci-après dénommées CGV, constituent l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre le Cours d'Assas et ses clients dans le cadre de la vente de prestations de services.
- 1.2** Toute inscription définitive ainsi que tout contrat conclu avec le Cours d'Assas impliquent l'adhésion pleine et entière et sans réserve du client aux CGV ci-après exposées. Le fait que le Cours d'Assas ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

### Article 2. Nature de la prestation

Le Cours d'Assas est un institut d'enseignement supérieur privé qui a vocation à dispenser des cours aux étudiants de droit dans le cadre de leur cursus universitaire (de la première année de licence au Master I) par le biais de différents cours et/ou stages de soutien universitaire en droit.

### Article 3. Inscription

- 3.1** L'acceptation des conditions générales de vente lors de l'inscription en ligne vaut contrat entre le Cours d'Assas et le client.
- 3.2** Pour confirmer son inscription de manière ferme et définitive, le client doit valider son inscription sur le site du Cours d'Assas.
- 3.3** L'inscription ne sera validée qu'après acceptation du paiement Carte Bleue par la banque ou réception par le Cours d'Assas de l'intégralité du montant de la préparation choisie.
- 3.4** A défaut de réception du règlement complet des frais de formation 48 heures avant le début du premier cours, le Cours d'Assas se réserve le droit de ne pas accepter l'élève en cours.

### Article 4. Délai de rétractation

- 4.1.** Conformément aux dispositions de l'article L.121-21 du Code de la consommation, en cas de vente à distance, le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités.
- 4.2.** Pour exercer son droit de rétractation, le client doit informer le Cours d'Assas de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai prévu à l'article L. 121-21, une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter.
- 4.3.** Toute rétractation notifiée dans le délai de 14 jours donnera lieu à un remboursement par le Cours d'Assas de tous les paiements reçus, au plus tard quatorze jours à compter du jour où il sera informé de la décision de rétractation.
- 4.4.** Le client est informé qu'il renonce expressément à son droit de rétractation en commençant la préparation (exécution de quizz en ligne, visionnage d'un cours en live ou en replay, téléchargement de contenu ou participation à un cours en présentiel).

### Article 5. Prix

- 5.1.** Les prix des services sont ceux qui sont proposés et détaillés sur le site internet du Cours d'Assas. Ils sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA (article 293b du CGI).
- 5.2.** Un paiement en 5 échéances maximum est possible par chèque. Dans ce cas, l'intégralité du paiement doit être reçue par Le Cours d'Assas en une seule fois le jour de l'inscription définitive et le dernier encaissement ne pourra avoir lieu après la fin de l'année universitaire, dans un délai maximum de 10 mois après l'inscription.
- 5.3.** Dans le cas d'un règlement par carte bancaire, un paiement en 3 fois maximum est possible.
- 5.4.** Remises sur la préparation : dans le cadre de la politique d'Égalité des Chances du Cours d'Assas une réduction sur l'ensemble des prestations peut être proposée aux élèves en faisant la demande via un formulaire, téléchargeable sur le site Du Cours d'Assas, qu'ils adresseront au Cours d'Assas par mail accompagné des justificatifs demandés.

### Article 6. Garanties de remboursement pour annulation

- 6.1** Toute inscription annulée 72 heures avant le début du premier cours, en présentiel ou à distance, de la préparation dans laquelle l'élève est inscrit au Cours d'Assas sera intégralement remboursée, sous réserve d'une retenue forfaitaire pour frais de dossier de 80 euros. Passé ce délai et jusqu'à la fin de la 2ème séance de cours, un remboursement au prorata des cours restant à effectuer est appliqué en cas d'annulation. Au-delà de ce 2ème cours, aucun remboursement n'est plus possible, à l'exception d'un accident ou d'une maladie du bénéficiaire entraînant l'impossibilité pour celui-ci de suivre la préparation pendant toute la période prévue, sur présentation d'un certificat médical. Le remboursement s'effectuera alors au prorata des cours restant.
- 6.2** Toute annulation se fait soit par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, soit par un rendez-vous avec un responsable pédagogique dans les bureaux du Cours d'Assas. C'est la date du rendez-vous ou la réception de la lettre qui est prise en considération. Aucune annulation ne peut se faire par téléphone ni par e-mail.
- 6.3** La non présentation au premier cours en présentiel ou le non visionnage du premier cours en live de la préparation dans laquelle l'élève est inscrit ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.
- 6.4** Toute annulation effectuée selon les règles ici présentées dégage le Cours d'Assas de toute responsabilité.

### Article 7. Retard ou défaut de paiement

En cas de retard ou de défaut de paiement, le Cours d'Assas se réserve le droit de ne pas accepter l'élève en cours, de ne pas corriger ses copies, de supprimer ses accès à l'espace de travail en ligne et d'interrompre sa préparation.

**Article 8. Désistement, annulation de stages**

Le Cours d'Assas se réserve la possibilité d'annuler un stage lorsque le nombre d'inscrits est insuffisant, au plus tard 24 heures avant le début de celui-ci. Dans ce cas, le Cours d'Assas rembourse intégralement le montant du stage annulé.

**Article 9. Annulation d'une épreuve ou d'un concours.**

Dans l'hypothèse où une épreuve ou un concours faisant l'objet d'une préparation au sein du Cours d'Assas venait à être annulé(e) ou modifié(e) postérieurement à la date d'inscription de l'élève, aucun remboursement ne sera effectué.

**Article 10. Protection des données à caractère personnel**

Les informations à caractère personnel qui sont collectées sont utilisées uniquement par le groupe Cartesia Education et ses partenaires. Conformément à l'article 32 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant à exercer à tout moment auprès Du Cours d'Assas.

**Article 11. Propriété intellectuelle**

11.1 Le Cours d'Assas reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux nés de tout support matériel ou immatériel et documents de cours remis à l'occasion des cours ou accessible sur sa plateforme internet.

11.2 Toute reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de l'ensemble de la documentation décrite à l'article 11.1 est interdite et donnera lieu à l'exclusion immédiate et définitive de l'élève, sans remboursement, et à des poursuites judiciaires.

11.3 L'élève autorise le transfert de propriété de sa copie corrigée au Cours d'Assas sous réserve de son anonymisation préalable. La correction a donc pour effet d'opérer un transfert de propriété de la copie au profit du Cours d'Assas, qui pourra ainsi en disposer librement. Le Cours d'Assas pourra ainsi publier le contenu de la copie corrigée, peu importe la nature du support de publication.

**Article 12. Règlement intérieur**

Tout élève inscrit déclare avoir lu et s'engage à respecter le règlement intérieur figurant sur son espace en ligne.

**Article 13. Litiges**

Les présentes CGV et le contrat signé entre les parties sont régis par le droit français. A défaut de résolution amiable, tout différent persistant entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation des CGV et du contrat sera de la compétence des tribunaux de Paris.